

Note d'informations

Accueil périscolaire - Modalités d'annulation

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles modalités d'annulation pour le mercredi.

Nous vous rappelons également les modalités pour les autres jours qui restent, quant à elles, inchangées :

	Pour le lundi et/ou le mardi	Pour le mercredi	Pour le jeudi et/ou le vendredi
Annulation sans frais	Annulation avant le jeudi 7h de la semaine précédente	Annulation avant le jeudi 7h de la semaine précédente	Annulation avant le lundi 7h

Le coût en cas d'annulation hors des délais est inchangé :

	Matin	Soir
Absence prévenue hors délai	1/2h facturée	1 heure facturée
Absence non prévenue	1h facturée	2 heures facturées

Ce fonctionnement sera applicable dès la facturation de Novembre 2020.

La direction et les bénévoles.

